

Suite à la forte mobilisation, à la BGN La Poste reçoit la CGT en intersyndicale.

La mobilisation des postier-es-s avec l'intersyndicale (CFTC-CGT-FO et SUD) depuis la publication des premières notes en Février a permis :

- ▶ De supprimer l'obligation pour les Chargés de Clientèle non remplaçant de travailler en dehors de leur secteur de rattachement.
- ▶ La mise en place d'une indemnité pour compenser la baisse des revenus des Chargés de clientèle remplaçants sur 2 ans.
- ▶ Une garantie pour le chargé de clientèle remplaçant qui souhaite quitter la fonction de se voir proposer un poste de Chargé de clientèle à grade égal
- ▶ De ralentir le déploiement de l'inter-sectorisation des chargés de clientèle



Malgré la mobilisation, La Poste refuse de revoir à la baisse la zone de mobilité obligatoire des CCR et de garantir le maintien dans le secteur en tant que CC à grade égal du CCR qui souhaite quitter la fonction de CCR.

Suite à notre rencontre du 23/04 La Poste consent :

- ➔ La mise en place d'un suivi par DEX avec la création « d'observatoire locaux » des cas individuels pour les CC ou CCR. **La CGT restera très attentive et portera à chaque fois que nécessaire la défense des cas individuels tant en local que national si besoin.**
- ➔ La mise en place d'une DEX test pour un versement mensuel de la compensation des indemnités en Corse.
- ➔ L'ouverture d'une Commission de Dialogue Social sur la « capacité et pouvoir d'agir » concernant l'autonomie des directeurs de secteur, en ce qui concerne pour l'attribution des moyens de remplacement.
- ➔ **La CGT restera vigilante et force de proposition pour permettre à l'ensemble des agents en bureaux de poste de pouvoir exercer leur métier dignement avec les moyens à la hauteur.**

**La mobilisation paye,
la CGT reste à votre écoute et force de proposition....**

